

# **COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUILLIERS**

**EN DATE DU 06 DECEMBRE 2021**

Le 06 décembre 2021, à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de GUILLIERS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. LEMAZURIER Joël, Maire

**Présents** : M. LEMAZURIER Joël, Maire, Mmes : LE TURNIER Lydie, MEYER Laurence, POULAIN Brigitte, SILVESTRI Christiane. MM : CATHERINET David, DUBOIS Bruno, GOURVENEC David, HOSPOD Jean-Jacques, SIMON Samuel, WILLIAM David.

**Excusée** : Mme ARSEL Magali ayant donné procuration à M. Samuel SIMON, Mme Claudine CERVEAUX ayant donné procuration à Mme Lydie LE TURNIER, M. Julien CARRET ayant donné procuration à M. LEMAZURIER Joël

**A été nommée secrétaire** : M. David CATHERINET

## **Approbation procès-verbal du 25 octobre 2021.**

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

## **PERSONNEL**

### **1. Création d'un poste d'agent social 10/35ème**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent social à hauteur de 10/35<sup>ème</sup> ainsi qu'un poste d'agent technique à hauteur de 6.27/35<sup>ème</sup>, en fonction des décisions qui seront prises pour la reprise du personnel du Service Aide A Domicile du CCAS.

## **FINANCES**

### **2. Adoption rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 4 octobre 2021**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT concernant les transferts financiers liés à la taxe de séjour sur la commune de Campénéac et l'accueil de loisirs de Taupont.

### **3. Décision Budgétaire Modificative N°4 – budget principal**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative n°4 présentée et validée par la commission des finances.

### **4. Modification règlement attribution de subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le règlement d'attribution de subventions aux associations afin de prévoir une clause pour les associations créées en cours d'année.

## 5. Attribution d'une subvention à une association nouvellement créée

Le Conseil Municipal décide par 10 voix Pour et 3 abstentions (M. WILLIAMS n'ayant pas pris part au vote), d'attribuer une subvention de 150 € pour l'année 2021 à l'association « Souvenirs de nos aînés », nouvellement créée.

## 6. Suppression tarif extérieur – activités sportives

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la gratuité pour les ½ journées d'activités sportives pour les enfants extérieurs de Guilliers.

## AFFAIRES DIVERSES

### 7. Convention Groupama

Le Conseil Municipal décide de reporter à une date ultérieure, ce point inscrit à l'ordre du jour, après réalisation d'une étude plus approfondie de cette demande.

### 8. Convention de référencement simple – Téléassistance filien ADMR

Le Conseil Municipal décide de reporter à une date ultérieure, ce point inscrit à l'ordre du jour, après réalisation d'une étude plus approfondie de cette demande.

## INFORMATIONS DIVERSES

Un point est fait concernant l'arrêt du service aide et accompagnement à domicile du CCAS. Les suppressions des postes du personnel sont prévues le 31/03/2021. Des solutions de réaffectation du personnel sont actuellement à l'étude. La plupart des bénéficiaires ont fait le choix de recourir aux services de l'ADMR.

Une information est donnée concernant des travaux d'élagage qui vont être entrepris sur la commune, à différents lieux.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la venue du camion itinérant d'Optical Center, le 10 décembre, à la Mairie.

Monsieur le Maire fait état de la situation de certains dossiers gérés par Ploërmel Communauté, au niveau : du schéma de déploiement des services mobilités, du service eau et assainissement. Des chiffres sont énoncés concernant l'activité du SMICTOM.

*Conformément aux dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal est affiché, sous huit jours, par extraits, à la porte de la mairie.*

Fait à Guilliers, le 07/12/2021



Le Maire,

Joël LEMAZURIER